

# COMMUNE D'ORSAY

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### SEANCE DU 13 MARS 2023

---

**Etaient présents :** David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Anne-Charlotte Bénichou, Frédéric Henriot, Ariane Wachthausen, Pierre Bertiaux, Elisabeth Caux, David Saussol, Elisabeth Delamoye (à partir de 20h58), Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Elisabeth De Lavergne, Christophe Le Forestier, Laurent Remy, Patrick Villette, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillet, Pierrick Courilleau.

**Absents excusés représentés :**

Elisabeth Delamoye (jusqu'à 20h58)	Pouvoir à Frédéric Henriot
Augustin Bousbain	Pouvoir à Didier Missenard
Hervé Dole	Pouvoir à David Ros
Marie-Pierre Digard	Pouvoir à Philippe Escande
Eric Lucas	Pouvoir à Patrick Villette

**Absents : //**

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents à 20h30 : 28  
Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Alexis Midol-Monnet est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

### **2023-10 – ACQUISITION FONCIERE – ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER A USAGE DE CABINET MEDICAL SITUE 15 RUE DE PARIS A ORSAY**

***Le Conseil municipal d'Orsay,***

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2121-29, L.2122-18, L.2122-21,

**Vu** le Code de l'Urbanisme,

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et plus particulièrement l'article L.1111-1,

**Vu** le plan de situation,

**Vu** l'avis d'évaluation du service du Domaine en date du 10 janvier 2023 annexé à la présente délibération,

**Vu** le souhait de la SCI Paris Orsay de céder ses locaux situés au 15 rue de Paris à Orsay,

**Considérant** que ces locaux hébergent des professionnels de santé (4 généralistes et 1 rhumatologue), dont trois vont prendre leur retraite,

**Considérant** la désertification médicale partout en France et nous concernant, en Essonne,

**Considérant** que l'acquisition de ce bien permettra à la ville de conserver l'offre de soins sur Orsay en préservant l'activité des locaux,

**Vu** l'avis de la commission des finances, du développement économique et des affaires générales, réunie le 09 mars 2023,

**Après en avoir délibéré, par 26 voix pour, 4 abstentions (Laurent Remy, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillot et Pierrick Courilleau), 3 NPPV (Christophe Le Forestier, Patrick Villette et Eric Lucas) :**

- **Approuve** l'acquisition par la commune de locaux d'une superficie de 192 m<sup>2</sup> et de quatre emplacements de parking extérieur dans un ensemble en copropriété situé 15 rue de Paris à Orsay, parcelle BI 252.
- **Prend acte** de l'identité du vendeur : SCI Paris Orsay, représentée par M. Bruno Jonvel, dont le siège social est situé 15 rue de Paris à Orsay.
- **Approuve** le prix d'acquisition arrêté d'un commun accord avec le vendeur et suivant l'avis du service des domaines à 400 000€.
- **Précise** que les frais afférents à la procédure d'acquisition (notaire, droits et taxes) sont à la charge de la commune.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette acquisition.

Certifié exécutoire, compte tenu  
de la transmission en Préfecture le  
et de la publication le

17 MARS 2023  
17 MARS 2023

David ROS  
Maire d'Orsay  
Conseiller départemental de l'Essonne

